

Assemblée Générale de la Fédération de Pêche de l'Indre



Samedi 25 mars 2017
Salle des Fêtes de Diors
«Fourches»

ORDRE DU JOUR

1	Ouverture de la séance par Patrick LEGER Président de la Fédération de l'Indre des A.A.P.P.M.A.	3
2	Approbation compte rendu de l'Assemblée Générale de 2016	5
3	Discours annuel de Patrick LEGER	6
4	Compte rendu d'Activité 2016 par Jean-Marc TAUPIN, Président Délégué et Secrétaire Général	11
5	Compte rendu Financier 2016 par Philippe ROGIER, Trésorier Général	17
6	Rapport de la Commission Contrôle Comptable par Jean-Louis COUTURIER, Vérificateur aux comptes	19
7	Rapport de la Commission des Finances par Jean de TRISTAN	20
8	Projet de budget 2017 par Philippe ROGIER	21
9	Commission Promotion de la Pêche Par Jean-Marc TAUPIN	24
10	Compte-rendu des différentes Commissions et instances par Jean de TRISTAN	28
11	Compte-rendu de la Commission Logrami par Daniel BRIALIX	31
12	Médaillés	34

**Ouverture de la séance par Patrick LEGER
Président de la Fédération de l'Indre
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

Mesdames, Messieurs, Messieurs les Présidents, chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et je déclare cette Assemblée Générale ouverte.

Je remercie la présence des personnalités suivantes :

- Monsieur Cyril HÉRISSE, chef de brigade de l'Agence Française pour la Biodiversité de l'Indre,
 - Monsieur Jean-Claude DUPRIX, Président de Fariots Boischaut Sud,
 - Monsieur Gérard GENICHON, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Indre
 - Les retraités du Conseil Supérieur de la Pêche et de l'ONEMA Georges CARNET et Jacques CLAUZADE,
 - Monsieur Jean LIMET, président du Syndicat du Fouzon,
 - Mes amis des associations de pêche de l'Indre : Aigurande, Ardentes, Bagneux, Bénavent, Le Blanc, Buzançais, Chabris, Châteauroux, Châtillon/Indre, La Châtre, Chitray, Concrémiers, Ecueillé, Eguzon, Fléré la Rivière, Issoudun, Langé, Liniez, Lye-Villentrois-Faverolles et Luçay-le-Mâle, Lys-Saint-Georges, Martizay, Mauvières, Meunet-Planches, Mézières en Brenne, Mouhet, Palluau / Indre, Pellevoisin, Prissac, Reuilly, Saint-Gaultier, Saint-Hilaire, Saint-Plantaire, Sainte-Sévère, Scoury, Tournon-St-Martin, Valençay, Vendoeuvres, La Vernelle, Vicq-sur-Nahon, Villedieu.
 - Ainsi que mes collègues et amis membres du Conseil d'Administration de notre Fédération.
- Sont excusés :
- Monsieur Seymour MORSY, Préfet de l'Indre,
 - Monsieur Marc FLEURET, Président de l'Agence de Développement Touristique de l'Indre, adjoint au maire, délégué aux sports,
 - Madame Pascale SILBERMANN, Sous-préfète de La Châtre et d'Issoudun,
 - Monsieur Jean-Yves LALLART, sous-préfet de Le Blanc
 - Madame Isabelle BRUNEAU, Député de l'Indre,
 - Madame Florence PETIPEZ, maire-adjointe de Châteauroux Métropole,
 - Monsieur Denis LEGRET, Président de l'Entente Halieutique du Grand-Ouest,

- Monsieur Christian STEPHAN, Président de la Fédération de Pêche du Cher,
- Monsieur Jacky MARQUET, Président de la Fédération de Pêche de l'Indre-et-Loire.
- Monsieur Paul DUCHEZ, Président de la Fédération de la Hte-Vienne des A.A.P.P.M.A.,
- Monsieur Robert CHAZE, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,
- Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la mise en valeur de la Brenne,
- Monsieur Romaric BOUVARD, Président du Syndicat de rivières du Modon et du Trainefeuilles,
- Monsieur Hervé LEBRE, Président du Syndicat de la Bouzanne,
- Monsieur James NAUDET, Président du Syndicat du Renon,
- Madame Valerie GIQUEL-CHANTELOUP, Directrice de la Fédération des Chasseurs de l'Indre,
- Monsieur Cyril PORNIN de l'Agence Française pour la Biodiversité de l'Indre,
- Monsieur Jean-Marc LAURENT de l'Agence Française pour la Biodiversité de l'Indre,
- Monsieur Gaétan PUEL de l'Agence Française pour la Biodiversité de l'Indre,
- Monsieur Christophe PETIT de l'Agence Française pour la Biodiversité de l'Indre,

Sont également excusées les associations suivantes : Argenton/Creuse, Arthon, Bêlâbre, Chaillac, Poulaines, Saint-Genou, Varennes / Fouzon.

- Sont absentes les associations suivantes : Mérigny, l'Association de Pêche amateurs aux engins et aux filets.

Avant de commencer notre Assemblée Générale, je vous demanderais de bien vouloir respecter une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés cette année.

- Monsieur Maurice ACCOLAS, membre de bureau de l'A.A.P.P.M.A. d'Aigurande,
- Monsieur Jean CAPPENDYK, ancien Président de l'A.A.P.P.M.A. de Bénavent et administrateur de la Fédération,
- Monsieur Raymond GESNIN, dépositaire de l'A.A.P.P.M.A. de Bénavent,
- Monsieur Pierre VALLIN, ancien Président de l'A.A.P.P.M.A. de Chaillac,
- Monsieur Roland PERICAT, administrateur de l'A.A.P.P.M.A. de Châtillon / Indre,
- Monsieur René RENAUD, vérificateur aux comptes de l'A.A.P.P.M.A. d'Eguzon,
- Monsieur Henri AGEORGES, ancien Président de l'A.A.P.P.M.A. de Saint-Plantaire,

Chapitre 2 -

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2016



VOTE : Pour : Unanimité - Contre : Abstention :

**Discours de Patrick LEGER
Président de la Fédération**

Mesdames, Messieurs

Je vous souhaite la bienvenue à notre assemblée générale. Celle-ci se déroulant en période d'élections, vous constaterez l'absence des représentants de l'Etat, droit de réserve oblige. Dommage car, comme d'habitude, nous aurions tant de questions à poser sur de nombreux sujets d'actualité.

Je vais ainsi vous parler de :

- la politique de l'Etat ;
- la gestion quantitative de l'eau ;
- la cartographie des rivières, notamment sur les zones de sources ;
- les contrats territoriaux et la problématique de la continuité écologique ;
- la Formation des élus de la pêche, un bénévolat parfois complexe ;
- la vente des cartes de pêche par internet, c'est officiel pour 2018 ;
- la pêche du saumon, une espèce pourtant trop rare ;
- le Salon de la pêche, c'est reparti ;
- et enfin, la mise en valeur de nos parcours touristiques.



La politique de l'Etat

Sans rentrer dans un débat trop politique, force est de constater que le rôle régalien de l'Etat est mal assuré. Aujourd'hui, l'administration (malgré son professionnalisme) est incapable de faire respecter la loi sur tout le territoire, surtout en matière d'environnement, n'ayant plus les moyens humains pour le faire. Comment être présent sur le terrain et faire de l'administratif en même temps ? Les départs en retraite non remplacés et les postes supprimés amènent une situation plus qu'inquiétante.

Malgré leur technicité et leur dévouement, les agents de la DDT ne peuvent plus répondre à toutes leurs missions et nous devons être de plus en plus vigilants, notamment sur la rédaction des arrêtés préfectoraux, dans lesquels des erreurs apparaissent. De même, je vous remercie d'appliquer cette même vigilance auprès de vos cours d'eau pour nous faire remonter tout problème observé.

Je ne vous parlerai pas de la police de la pêche, le problème reste entier malgré les efforts des agents de l'A.F.B. (l'Agence Française pour la Biodiversité ex O.N.E.M.A.) ; bientôt, seuls les gardes de l'ONCFS feront quelques contrôles et je les remercie. Heureusement que nous compensons en partie par nos agents et vos gardes-pêche particuliers.

La gestion quantitative de l'eau

Les années se suivent et se ressemblent trop malheureusement en ce qui concerne les déficits en eau. Nous ne sommes que fin Mars et l'état des nappes phréatiques et des cours d'eau est déjà alarmant, puisque nous enregistrons un déficit pluviométrique de près de 40 % par rapport à la normale.

Une question se pose : comment va-t-on gérer l'été à venir, sachant que déjà certains font pression pour obtenir des dérogations, malgré une utilisation de l'eau théoriquement encadrée par des lois et des engagements au niveau de l'Europe, mais sont-ils respectés par l'Etat français ?

D'autres privilégient encore l'intérêt particulier à l'intérêt général. Pour preuve, la démarche engagée par les agriculteurs irrigants et les industriels auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, afin d'obtenir des subventions pour l'aménagement de retenues dites de substitution.

Alors que nous cumulons les années de sécheresse, au lieu d'apprendre à économiser l'eau et à préserver la ressource, on continue cette fuite en avant en recherchant toujours à consommer plus.

Concernant les retenues de substitution, je tiens à vous rappeler la position fédérale : des retenues collinaires, pourquoi pas, mais sécurisées au maximum afin de protéger les nappes, les cours d'eau et la population, avec une réglementation stricte pour éviter tout excès et surtout payées par ceux qui en tirent un usage, pas avec l'argent du contribuable comme les taxes versées à l'Agence de l'eau.

La cartographie des rivières

En pleine période d'élections et afin de calmer les appétits des lobbyings profitant de la faiblesse du gouvernement, nombreux chassent ou pêchent les électeurs, et on n'applique plus la réglementation depuis que la Ministre de l'environnement a demandé aux Préfets de rester « souples ». C'est le cas notamment pour la carte des cours d'eau et la continuité écologique, entre autres.



Malgré cela, dans notre département, grâce à un partenariat intelligent entre la DDT, l'ONEMA, la FDSEA et Indre Nature, nous avons bien avancé sur ce sujet et nous retrouvons à quelques exceptions près la carte initiale présentée en 2012... Mais que de temps perdu. Bien sûr, il reste encore la Brenne, où les pisciculteurs ne trouvent plus de rivières, que des fossés, plus de sources même celles présentes sur les cartes IGN et entretenues par nos aïeux ; des rencontres sont prévues sur le terrain avec tous les acteurs, à suivre.

Les Contrats territoriaux

Monsieur de Tristan va vous présenter tout à l'heure le bilan des Contrats territoriaux. Un bilan globalement très positif. Enfin !

Voici un outil qui demande une implication d'élus Maîtres d'Ouvrage, avec un financement conséquent des Agences de l'Eau et dans le but d'améliorer la qualité de nos rivières.

Merci donc à l'investissement apporté par les différents Syndicats du département (Modon, Fouzon, Nahon, Renon, Indre, Claise, Anglin, Arnon et bientôt la Théols et la Bouzanne).

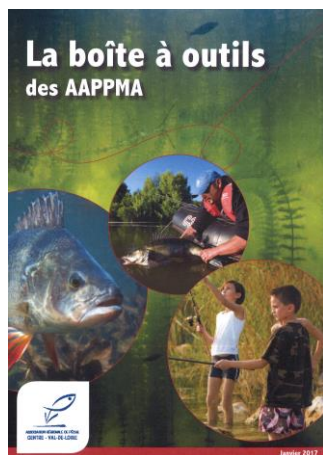
Par contre, nous sommes confrontés pour le contrat territorial Creuse à un grand n'importe quoi. En effet, chacun y va de son « son de cloches », certains élus, les propriétaires de moulin, la micro-électricité, profitant ici aussi d'une absence régalienne. Espérons pour cette rivière que le bon sens revienne, peut-être grâce à de prochaines échéances administratives obligatoires que nous suivons de près.

Sur un autre sujet, concernant les moulins, sachez qu'il existe sur la Creuse en aval de la Rochebat-l'Aigue un moulin qui ne cesse de turbiner et de produire de l'électricité, sans autorisation depuis 2009 ! Ne respectant plus la loi sur les débits réservés ou sur la continuité, il profite des largesses de l'administration ! De ce fait, nous avons donc lancé une action en justice auprès du Tribunal Administratif de Limoges pour carence de l'Etat.



Concernant le monde associatif

La mise en place d'une formation des élus de la pêche



Je vous ai parlé lors de notre dernière réunion des Présidents de la mise en place d'une cession de formation ou de remise à niveau concernant les responsables des associations.

Cette opération, initiée par la Fédération Nationale faisait partie des propositions décidées lors des élections nationales de 2016. Nous avons travaillé avec le bureau de l'Association des Fédérations Centre Val de Loire à la préparation d'un classeur. Celui-ci est en fabrication et vous sera remis prochainement. Vous y trouverez les bases de la loi 1901, les statuts, le rôle de chacun, la comptabilité, les animations, les démarches administratives, bref un peu de tout sur tout. Ce classeur sera bien entendu mis à jour en permanence.

La vente des cartes de pêche par internet

Comme annoncé, le département de l'Indre passera au tout internet en 2018, ce choix découle d'une directive de la Fédération Nationale et entraîne la suppression des cartes papiers. De ce fait, la recherche de points de vente est une priorité pour la Fédération et les associations. Aujourd'hui, ce sont 76 points de vente existants, très variés puisqu'ils vont des Offices de tourisme locaux, aux grandes surfaces, aux commerçants, sans oublier de nombreuses mairies.



Pour accompagner cette démarche, les deux secrétaires comptables de la Fédération sont à votre disposition pour préparer cette mutation importante.

L'ouverture de la pêche du saumon

Il n'y a pas que dans le monde politique que l'on trouve des élus confondants l'intérêt général aux intérêts personnels... C'est le cas pour cette récente décision de ré ouvrir la pêche au saumon sur le bassin amont de la Loire, initiée par le Président de la Fédération de la Haute-Loire et de son compère le Directeur de la pisciculture de Chanteuges.

Alors que tous s'accordent à dire que la sauvegarde du saumon de Loire ne peut réussir que par l'accès aux frayères du haut Allier, ces messieurs, aidés là-aussi par des élus, par le Conseil Départemental de Haute-Loire, par la Région Auvergne et par EDF (pour cause puisque cela éviterait d'aménager le barrage de Poutès, dernier rempart à l'accès aux frayères), veulent donc ouvrir la pêche du saumon considérant que cela valoriserait la pêche et le tourisme.



Comme vous l'expliquera tout à l'heure Daniel Brialix, vous constaterez qu'il en est tout autrement et qu'une seule raison guide ces messieurs : « l'argent ».

En effet, si on arrête les alevinages en saumons, le chiffre d'affaire de la pisciculture va s'effondrer.

CONCOURS DES PLUS GROS POISSONS
1940-1941
80 prix dont 30 chèques pour une valeur de 6.200 francs.

CONDITIONS INDISPENSABLES : 1° Être abonné avant la capture ; 2° envoyer la dernière bande de la Revue ou le n° d'abonnement ; 3° le contour du poisson posé bien à plat sur un papier (sous peine de disqualification ce contour ne devra pas être découpé) ; 4° quelques écailles ; 5° le poids du poisson, sa longueur totale et le tour de taille à l'endroit le plus large ; 6° date et lieu de la capture ; 7° indication des engins employés. AUCUNE PRISE NE SERA ENREGISTRÉE SI ELLE NE RÉUNIT PAS CES CONDITIONS.

CLASSEMENT AU 20 MAI 1941

1^{re} Catégorie : SAUMONS DES GAVES, DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS.

1. — M. DIEUZÈDE, à Dax (photo).....	13 kg.	100	10
2. — M. RIBE, à Saint-Étienne (photo).....	11 kg.	950	9
3. — M. GABRAT, à Chamalières (photo).....	11 kg.	340	8
4. — M. PÉRIER, à Clermont-Ferrand (photo) ...	9 kg.	750	7



La position de la FNPF sur ce dossier est surprenante, puisque le dernier conseil d'administration a validé ce projet sans tenir compte de l'avis des représentants du bassin Loire Bretagne, des représentants de la région Centre Val de Loire et un comble, de l'avis du Président du Logrami et du Président de la commission migrateurs.

Il va sans dire que nous interviendrons auprès du Ministère pour que ce dossier soit rejeté.

Le Salon de la Pêche



Le Salon a pris une envergure nouvelle, grâce à la contractualisation avec une entreprise extérieure Puzzle Centre qui nous a apporté une vision différente dans l'organisation du salon. Nous restons entièrement Maître d'Ouvrage, soyez rassurés, comme depuis 21 ans déjà.

Nous nous relançons donc dans une nouvelle aventure et pour une durée qui je l'espère sera longue.

La mise en valeur de nos parcours touristiques

Après quelques années d'observation, nous allons continuer de développer le site de Neuillay-les-Bois, mais aussi nos principaux parcours touristiques de pêche, avec notamment une labellisation pour certains mais aussi un travail de mise en valeur de la pêche par des animations qui mettent en avant notre savoir-faire. Pour ces projets, je souhaiterais un engagement de tous.

Dans leurs comptes rendus qui vont suivre, le Secrétaire, le Trésorier et les responsables de commissions rentreront dans les détails de ces opérations et vous pourrez juger par vous-même du travail accompli.

Pour conclure, j'ai entendu un homme politique qui, au second tour, irait à la pêche... Pourquoi pas, mais avec une carte de pêche !

Quant à vous, je vous invite bien sûr à aller voter.



Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une très bonne Assemblée Générale 2017.

Compte-rendu moral et d'activité pour l'exercice 2016
par le Président délégué et secrétaire général, Jean-Marc TAUPIN

Mesdames, Messieurs, Chers collègues Présidents, bonjour,

En ma qualité de secrétaire de la Fédération, j'ai la délicate mission de vous dresser le compte-rendu moral et d'activité.

Mission délicate s'il en est car, notre domaine est très vaste et est résumé dans le titre de notre institution : **Fédération** donc mission de fédérer, fédérer les pêcheurs, fédérer les associations.

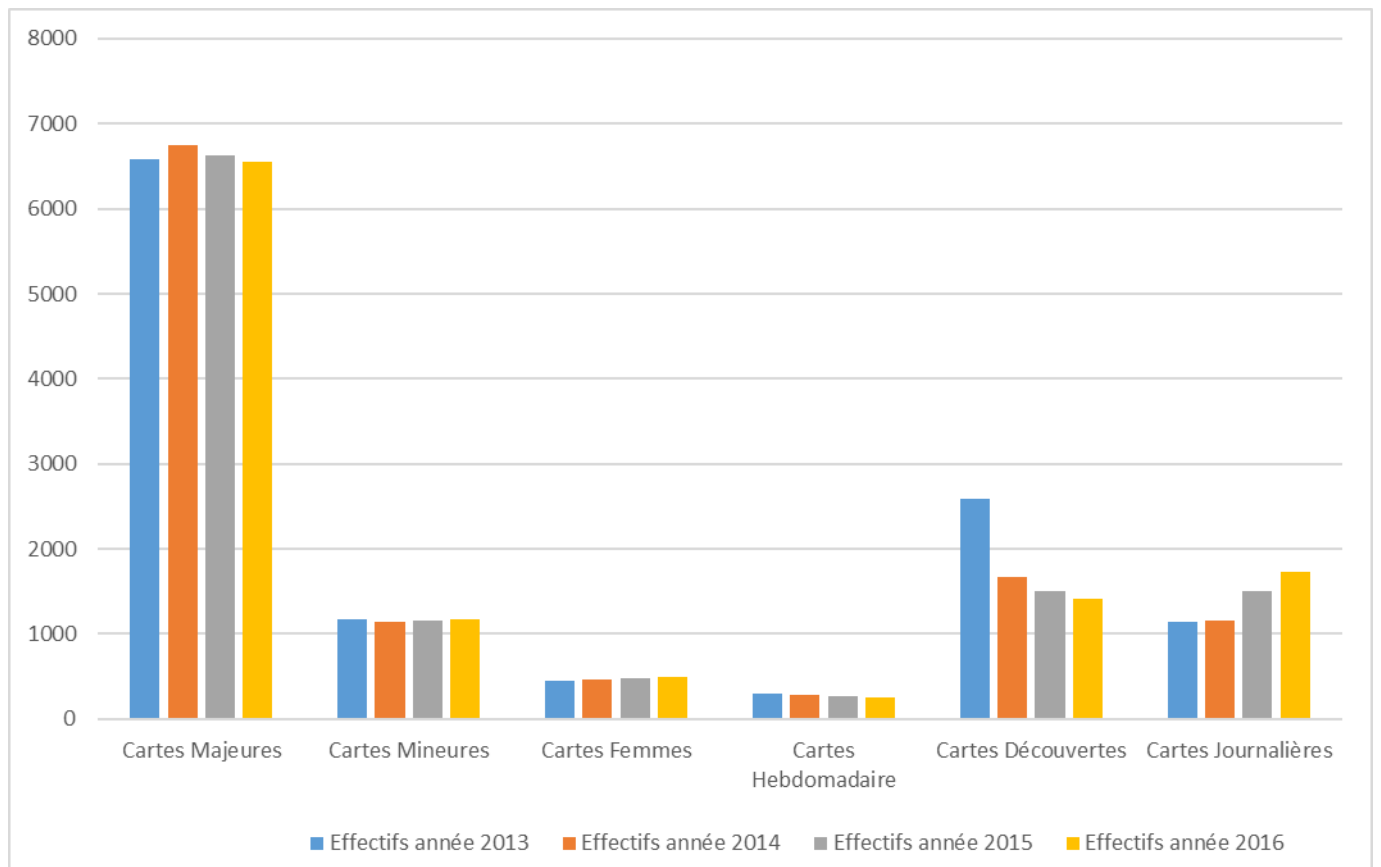
Dans mon propos de l'an passé, je vous indiquais que presque toutes les AAPPMA avaient renouvelé leur Conseil d'Administration à part Clion qui n'avait pu être maintenu à cause de l'impossibilité de réunir 7 candidats pour constituer le leur, je vous dois un rectificatif car une des associations les plus importantes du département : Le Blanc n'a pas réuni non plus le minimum de candidats. Après une mobilisation importante du personnel fédéral, de bonnes volontés locales, et des élus que nous sommes, puis quelques réunions mouvementées sur place, nous avons mené à bien notre mission et avons aujourd'hui un nouveau Conseil d'Administration au Blanc.

Une autre association a eu des difficultés à renouveler son Conseil d'Administration, mais des tractations avancées sont en cours, il s'agit de Mers-sur-Indre qui fusionnerait avec Ardentes, conformément à la "logique de bassin" qui s'impose dans ce cas de figure.

Bien qu'optimiste je pense malheureusement que nous allons être amenés à traiter d'autres fusions de ce genre.

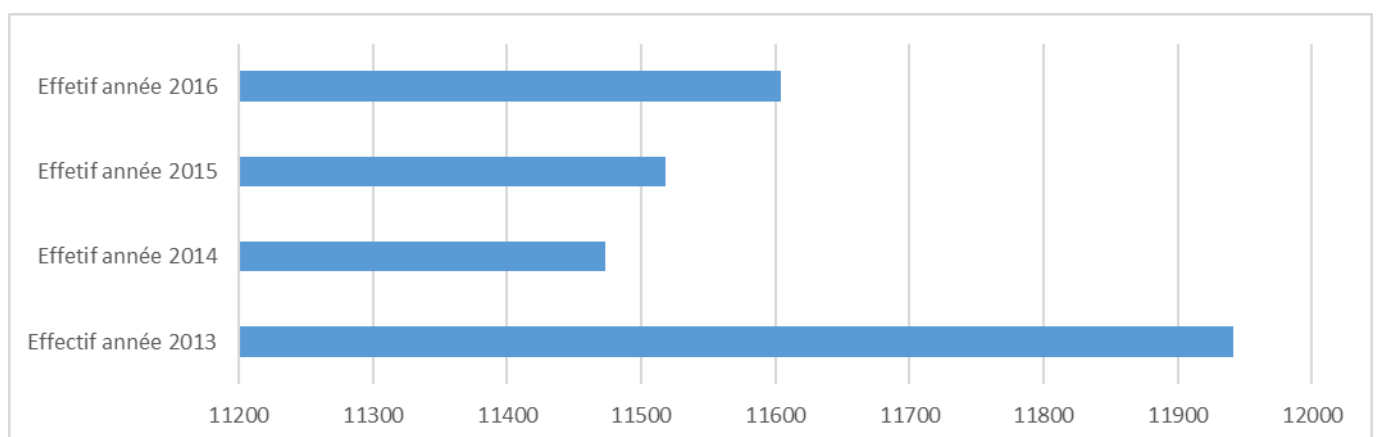
Mon propos ci-dessus nous amène directement à faire un point sur nos effectifs

VENTES	Effectifs année 2013	Effectifs année 2014	Effectifs année 2015	Effectifs année 2016	Gain ou perte 2016	% Gain ou perte 2016
Cartes Majeures	6587	6747	6627	6548	-79	-1,19%
Cartes Mineures	1171	1145	1153	1172	19	1,65%
Cartes Femmes	452	460	475	493	18	3,79%
Cartes Hebdomadaire	294	286	261	251	-10	-3,83%
Cartes Découvertes	2595	1674	1502	1410	-92	-6,13%
Cartes Journalières	1136	1161	1500	1730	230	15,33%



Je vous invite pour ce faire à regarder la présentation des différents graphiques, ce type de présentation me paraissant plus parlant qu'une énumération.

VENTES	Effectif année 2013	Effectif année 2014	Effectif année 2015	Effectif année 2016	Gain ou perte 2016	% Gain ou perte 2016
Total des cartes Majeures + Femmes + Mineures + Découvertes + Hebdomadaire + journalières	11941	11473	11518	11604	86	0,75%



Je reviens au titre de notre institution : mission également de gérer la pêche.

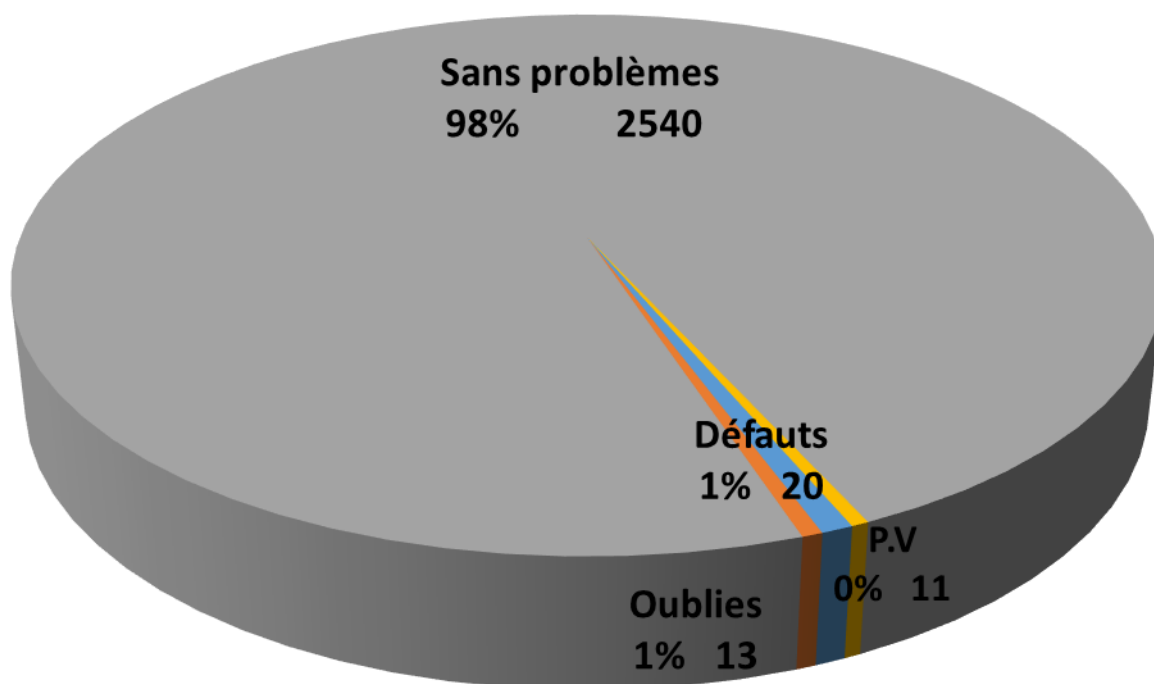
Je ne peux revenir sur toutes nos missions de gestion, mais nous allons vous présenter l'activité des GPP (gardes pêche particuliers). Là encore sur POWER POINT pour synthétiser clairement cette activité.

Comparatif Bilan Garderie (Fédérale+GPP)

	Nombre de contrôles	Nombre total de personnes contrôlées	Défauts	Oublies	Sans problèmes	nombre de P.V
2013	204	1509	10	13	1485	1
2014	317	2444	35	27	2382	7
2015	439	2374	17	21	2333	3
2016	407	2573	20	13	2540	11

Résultats : **2573** contrôles comptabilisés par **18 GPP**.

Infractions constatées



Un point sur les travaux réalisés par nos équipes sous la responsabilité de Christophe GAJDA : tous les ans une cinquantaine de kilomètres (au moins) sont entretenus. Rappel sur le mode opératoire : les demandes de travaux doivent être faites en fin d'année auprès de la Fédération qui répondra en tenant compte des emplois du temps de l'équipe (planning).

Travaux également, mais dans notre siège de la rue des Etats-Unis où nous nous efforçons de poursuivre un programme pluriannuel d'aménagement de nos espaces de travail. C'est le garage qui a été rendu plus fonctionnel cette année avec aménagement d'un espace de stockage de matériel.

Toujours dans notre volet gestion : les alevinages dont détail ci-après :

Alevinages :

2500	Alevins	Céphons	400 €
	Truitelles		700 €
4500	Brochets fingerling	Lac Roche au Moine et lac d'Eguzon	2230 €
10000	Alevins vésiculés Brochets fingerling	Frayère artificiel de la Forge de l'Isle Aappma Vieille Gaule	
350 kg	Truites Fario	Rempoissonnement promotionnel	4800 €
460 kg	Truites Arc-en-Ciel		

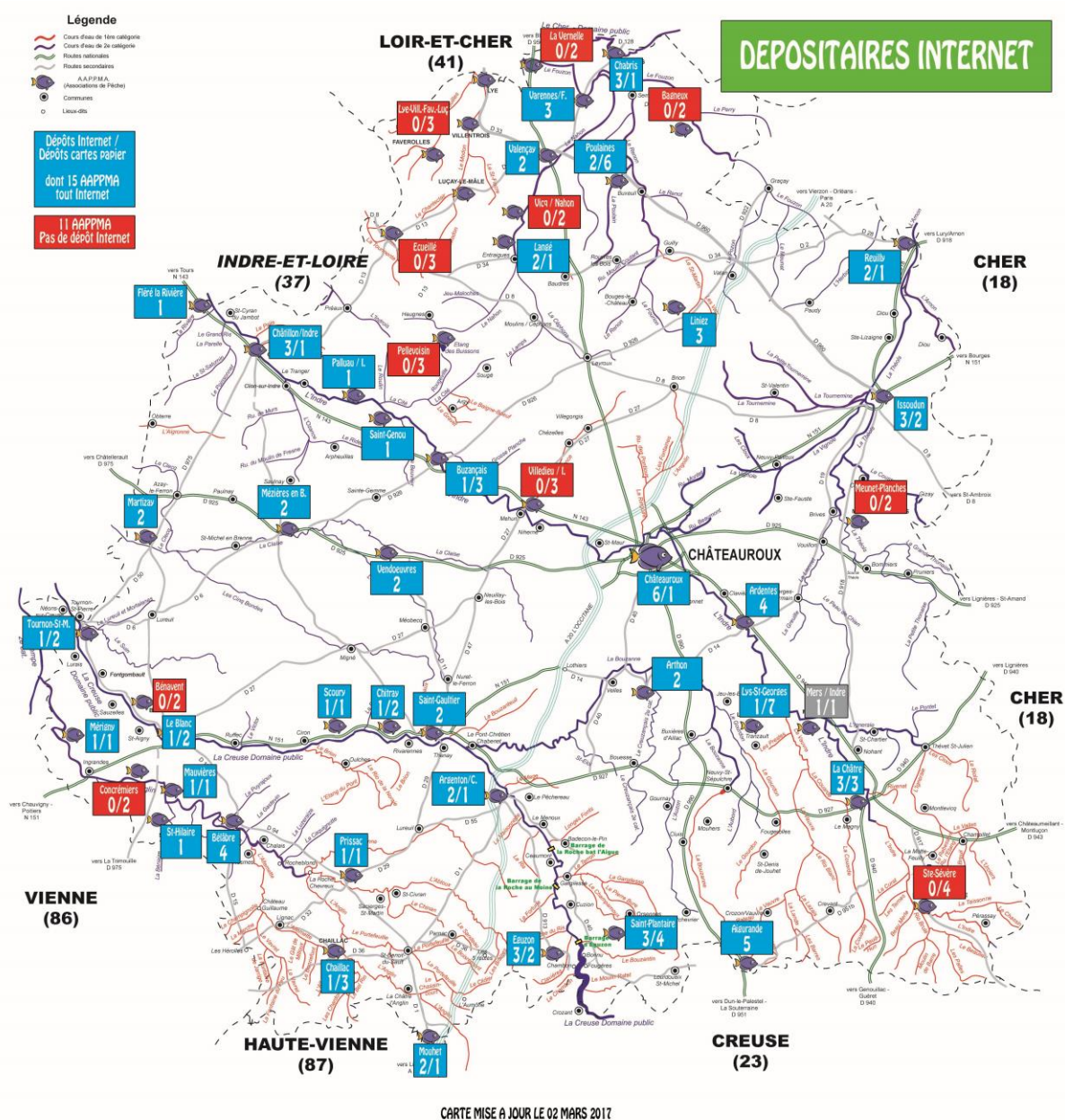
Alevinages Etangs Neufs de Neuillay-les-Bois :

60 kg	Tanches	Plan d'eau « les Fontaines »
60 kg	Gardons	
60 kg	Brochets	
30 kg	Black-Bass	
30 kg	Sandres	
2 tonnes	Carpes	Plan d'eau « les Epinettes »
60 kg	Gardons	Plan d'eau « les Vinaires »
60 kg	Black-Bass	

De plus, deux vidanges cet hiver dans les Vinaires et les Epinettes (Carpodrome et Bassodrome) ont été effectuées.

Dans nos missions également : servir de lien entre vous, les associations et nous la Fédération pour faire évoluer la réglementation : tailles légales des carnassiers par exemple, précisions sur la pêche de l'anguille, classifications catégorielles des plans d'eau, pêche du silure, suppression, arasement des ouvrages et plus généralement intervention dans le cadre de la cartographie des cours d'eau, assistance de la Fédération dans l'implantation des points de vente de cartes par internet et bien d'autres sujets, dont certains ont été largement débattus à la réunion d'Ardentes.

Un point sur les ventes de cartes par internet :



- 11 AAPPMA n'ont toujours pas de dépôt internet
- 22 AAPPMA sont "mixtes" internet et papier
- 15 AAPPMA sont tout internet

sur 160 dépositaires 80 vendent par internet.

Je pense que tous les sujets relatés dans mon propos font partie de notre mission de PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE.

Toujours et enfin, sachez que nous faisons le maximum pour vous représenter et faire vivre notre Fédération par notre participation fréquente et assidue aux nombreuses réunions, lesquelles sont relatées dans les comptes rendus des réunions de Commissions et de Conseils d'Administration qui vous sont transmis.

Pour terminer, sachez que nous, élus du Conseil d'Administration, qui sommes présents sur le terrain, aux réunions (environ une centaine en 2016) de toute nature au cours desquelles sont abordés des sujets divers souvent très techniques, sommes souvent accompagnés par le personnel qui se rend disponible et que je me devais de remercier ici.

Je vous remercie de votre attention.

VOTE : Pour : Unanimité - Contre : Abstention :

Compte-rendu financier 2016 par Philippe ROGIER, Trésorier Général

Le compte rendu financier 2016 est satisfaisant et correspond dans ses grandes lignes aux prévisions établies et validées par la commission de finances et présenté au premier conseil d'administration le 15 mars 2017. Le Bilan comptable de l'exercice 2016 fait apparaître un résultat positif de **6 651.28 euros**. Celui-ci se décompose de la manière suivante :

Dossier : FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE

Compte de résultat synthétique

Le 13/03/2017

FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE

Edition du : 01/01/2016 au 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	2 838	893	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	162 974	171 886	Subventions d'exploitation	44 572	39 997
Impôts, taxes et versements assimilés	7 687	6 765	Autres produits	631 281	627 056
Rémunération du personnel	252 260	253 118	Produits financiers	9 960	3 679
Charges sociales	108 931	99 520			
Dotations aux amortissements	23 557	18 988			
Dotations aux provisions					
Autres charges	115 423	99 431			
Charges financières					
TOTAL (I)	673 670	650 601	TOTAL (I)	685 813	670 732
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	31 000	65 063	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	26 247	51 271
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	704 670	715 664	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	712 060	722 003
BENEFICE OU PERTE	6 651	6 165			
TOTAL GENERAL	711 321	721 829	TOTAL GENERAL	712 060	722 003

Ciel Compta (14.1)

MARIE-PC-2842

Page : 1/1

BILAN SYNTHETIQUE

FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE
Edition du : 01/01/2016 au 31/12/2016

Avec brouillard Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Capitaux propres		
Immobilitisations incorporelles				Capital		
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres	11 636	11 217	419	Réserves :		
Immobilitisations corporelles	1 086 490	368 152	718 338	- Réserve légale	699 453	
Immobilitisations financières	2 267		2 267	- Réserves réglementées	2 267	
TOTAL I	1 100 392	379 369	721 023	- Autres	702 139	
Actif circulant :				Report à nouveau		420 168
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	426 334	
Marchandises				Provisions réglementées	6 651	6 165
Avances et acomptes versés sur commandes				TOTAL I	113 239	126 334
					546 224	552 668
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		247 929
Clients et comptes rattachés	65		65	Dettes		
Autres	94 954		94 954	Emprunts et dettes assimilées	(97 755)	
Valeurs mobilières de placement	77 428		77 428	Avances et acomptes reçus sur commandes	116 439	
Disponibilités (autres que caisse)	322 211		322 211	Fournisseurs et comptes rattachés	306 908	
Caisse	340		340	Autres	659	500
TOTAL II	494 999		494 999	TOTAL III	327 736	821
Charges constatées d'avance (III)	5 220		5 220	Produits constatés d'avance (IV)	175 369	1 321
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 600 611	379 369	1 221 242	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	42 150	41 535
					1 029 331	843 453

**Compte rendu de la Commission de contrôle comptable
pour l'année 2016
par M. Jean-Louis COUTURIER**

La Commission de contrôle comptable s'est réunie au siège de la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique le 12 octobre 2016 à 9 h 30 pour examiner les écritures comptables du 1^{er} semestre 2016.

La Commission était composée de :

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury
M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois
M. GOSGNACH Jean, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin
M. ROBIN Pierre, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Châteauroux

Le contrôle a été fait en comparant les écritures comptables et les pièces justificatives. Les sondages de contrôle ont porté sur 688 pièces soit 100 % des écritures du premier semestre.

Pour le second semestre, la Commission de contrôle comptable s'est réunie le 15 mars 2017 à 9 h 30.

La Commission était composée de :

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury
M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois
M. GOSGNACH Jean, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin
M. ROBIN Pierre, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Châteauroux

Les sondages ont porté sur 769 pièces soit 100 % des écritures du deuxième semestre.

Sur l'ensemble des rapprochements il n'a été décelé aucune anomalie entre les écritures et les pièces comptables.

Merci pour le travail effectué par les A.A.P.P.M.A. et la Fédération.

Rapport de la Commission des Finances par Jean de TRISTAN

La Commission des Finances n'a pas de remarque particulière à émettre sur la gestion financière de la Fédération au cours de l'exercice 2016. Sa gestion a été prudente et pragmatique.



Elle a su adapter ses dépenses de fonctionnement et d'investissement aux disponibilités qui lui ont été apportées par la vente des cartes de pêche et par les subventions qui lui ont été versées, notamment par la Fédération Nationale, par l'Agence de l'Eau et par l'EHGO.

Le résultat positif de l'exercice, inférieur à 1 % des recettes en est l'illustration. Il est rappelé que la Fédération n'a pas vocation à faire des bénéfices.

VOTE : Pour : Unanimité - Contre : Abstention :

Le Budget prévisionnel 2017
par Philippe ROGIER, Trésorier Général

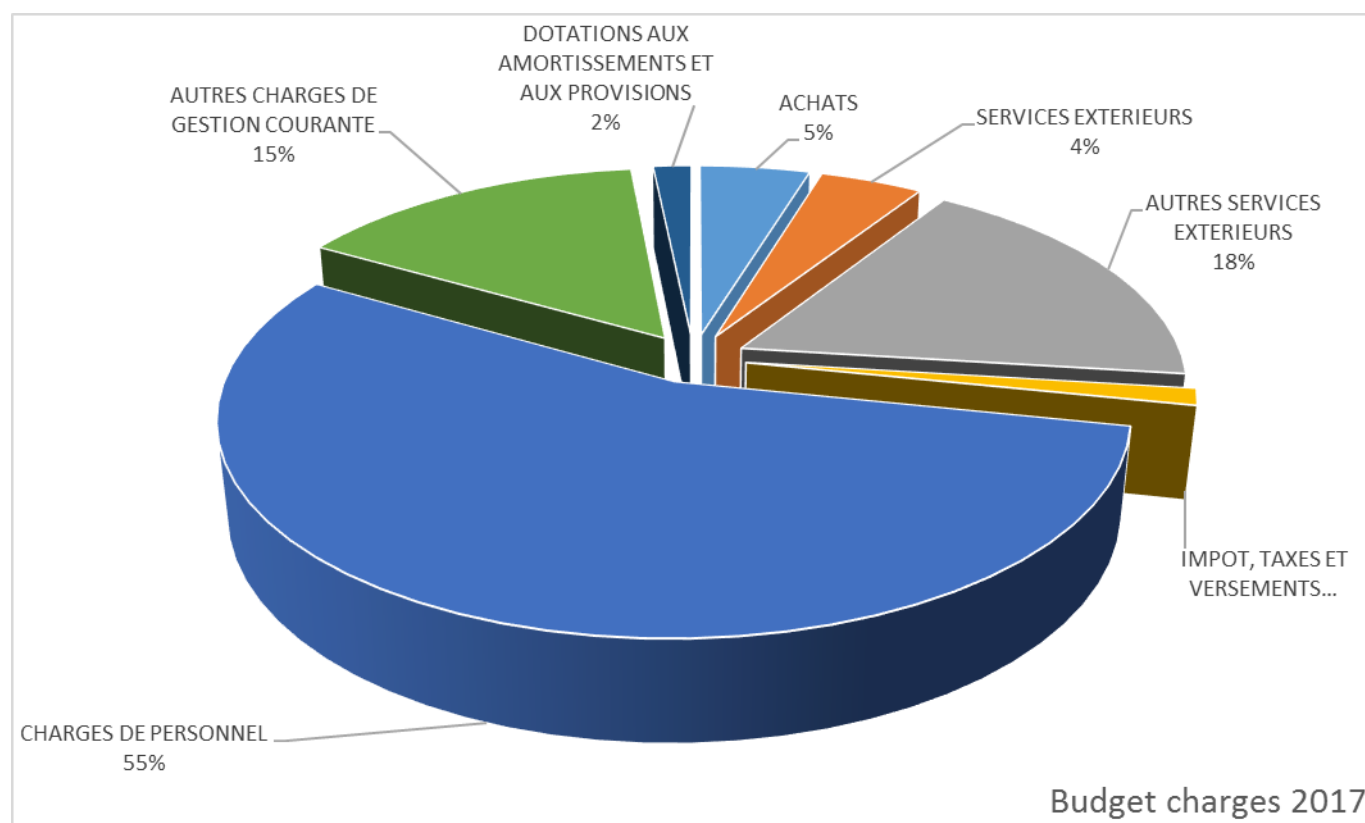
Présentation de la prévision budgétaire 2017

le budget a été soumis et validé par la commission de finances le 15 Mars 2017, il se décompose comme suit :

Le budget 2017 reste cohérent dans la mesure où nous prenons en compte une prévision de baisse des ventes de cartes dont je vous rappelle que c'est la principale source de nos rentrées. Voici le détail :

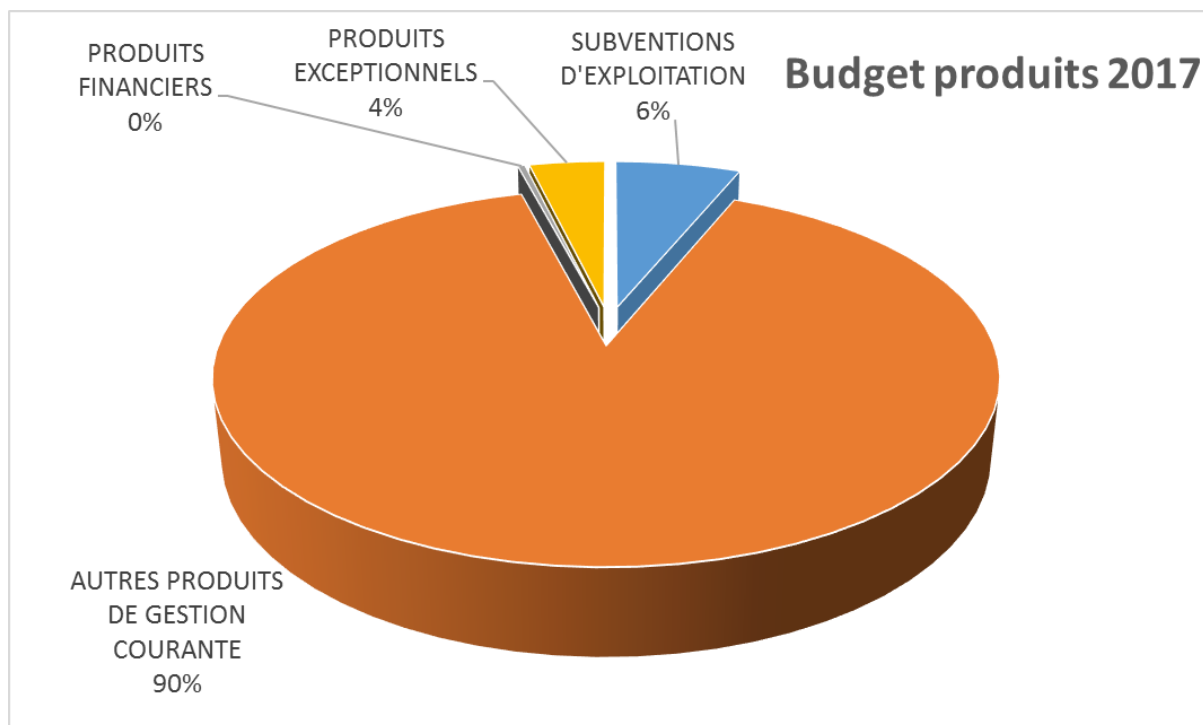
a) Prévision des charges en 2017 :

COMPTES	PREVISION DES CHARGES EN 2017	Budget 2017
60	ACHATS	32 850,00
61	SERVICES EXTERIEURS	30 670,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	124 048,00
63	IMPOT, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	8 732,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	382 961,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	104 752,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	11 356,00
	TOTAL DES CHARGES	695 369,00



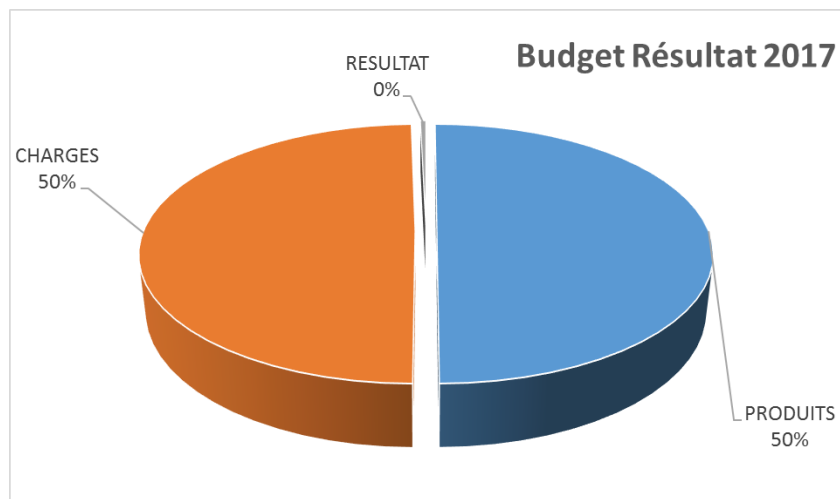
b) Pr vision des Produits en 2016 :

COMPTES	PREVISION DES PRODUITS EN 2017	Budget 2017
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	43 705,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	628 137,00
76	PRODUITS FINANCIERS	2 500,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 400,00
	TOTAL DES RECETTES	700 742,00



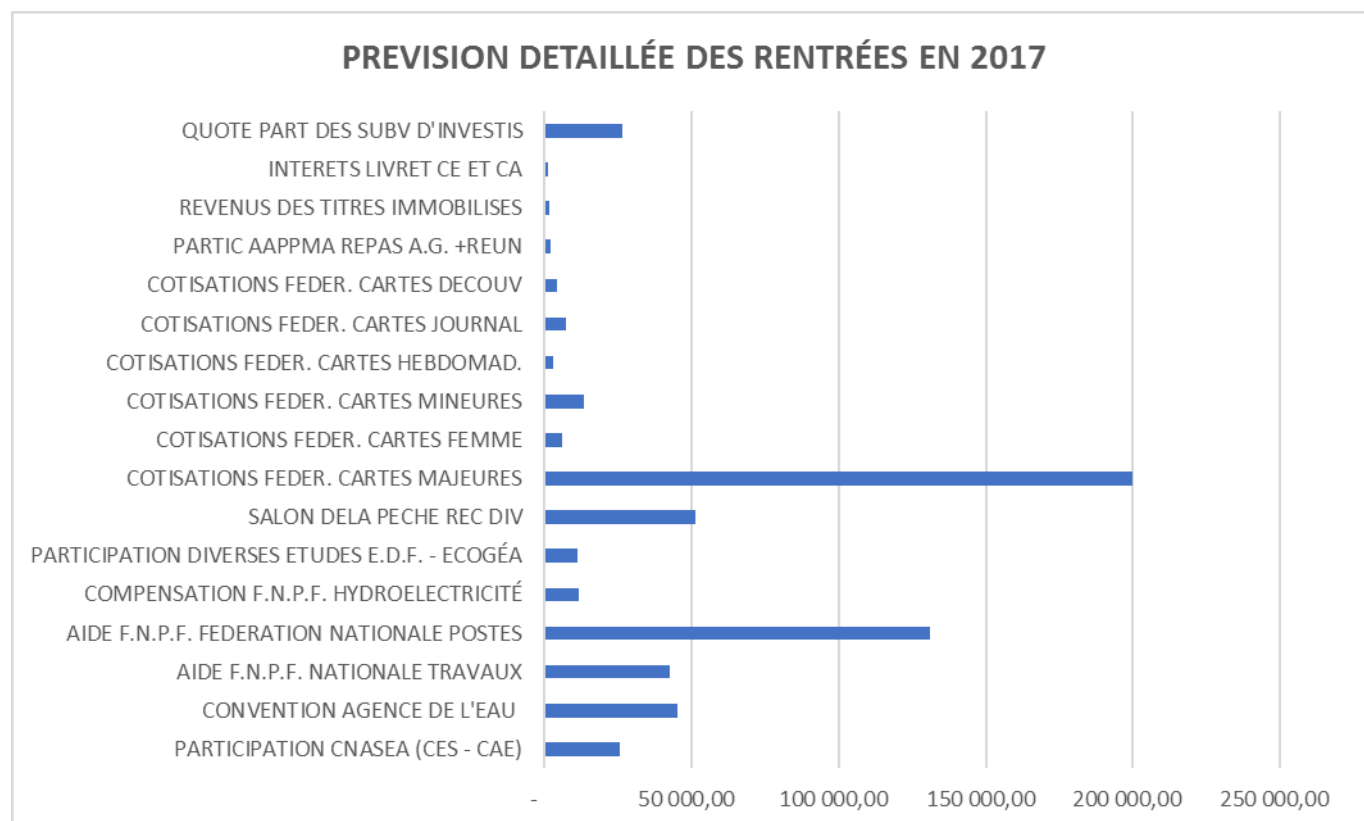
1. Budget pr visionnel du r sultats 2017

PRODUITS	700 742,00
CHARGES	695 369,00
RESULTAT	5 373,00



Cette prévision comme d'habitude sera affinée en Septembre en fonction des remontées des ventes. Celle-ci devrait être encore plus affinée suite à la vente par internet.
Ci-dessous vous trouverez un graphique plus détaillé concernant la part de rentrés dans le montant total des produits 2017.

PREVISION DETAILLÉE DES RENTRÉES EN 2017	€
PARTICIPATION CNASEA (CES - CAE)	25 800,00
CONVENTION AGENCE DE L'EAU	45 000,00
AIDE F.N.P.F. NATIONALE TRAVAUX	42 682,00
AIDE F.N.P.F. FEDERATION NATIONALE POSTES	131 000,00
COMPENSATION F.N.P.F. HYDROELECTRICITÉ	11 690,00
PARTICIPATION DIVERSES ETUDES E.D.F. - ECOGÉA	11 157,00
SALON DELA PECHE REC DIV	51 500,00
COTISATIONS FEDER. CARTES MAJEURES	200 022,00
COTISATIONS FEDER. CARTES FEMME	6 144,00
COTISATIONS FEDER. CARTES MINEURES	13 340,00
COTISATIONS FEDER. CARTES HEBDOMAD.	3 072,00
COTISATIONS FEDER. CARTES JOURNAL	7 480,00
COTISATIONS FEDER. CARTES DECOUV	4 050,00
PARTIC AAPPMA REPAS A.G. +REUN	2 000,00
REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	1 500,00
INTERETS LIVRET CE ET CA	1 000,00
QUOTE PART DES SUBV D'INVESTIS	26 400,00



Je vous remercie de votre attention.

VOTE : Pour : Unanimité - Contre : Abstention :

Compte-rendu d'activité de la Commission Promotion de Jean-Marc Taupin

Les résultats de la Promotion et notamment de celle qui nous concerne aujourd'hui la promotion de la pêche étant difficiles à quantifier, je vais tenter de vous relater ceux qui me paraissent les plus "porteurs" pour notre loisir.

Il n'y a pas d'échelle de valeur mais je pense que les meilleurs vecteurs pour promouvoir la pêche sont les responsables et élus de la pêche que nous sommes et tous les pêcheurs en général.

Je pense notamment à ceux qui manient tronçonneuses, serpes, scies et outils divers pour entretenir les cantonnements, je pense aussi à ceux qui démarchent les commerçants pour les prier de vendre nos cartes par internet, à ceux qui accompagnent des enfants à la pêche, qui leur organisent des concours, qui les emmènent à la finale départementale, et j'en oublie sûrement.



Travaux piscicoles



Dépositaires de cartes de pêche



*Organisation de concours de pêche
par les associations de pêche*

Il y a ensuite les élus départementaux de la pêche (AAPPMA et Fédération) voire régionaux (Association Régionale et Union de Bassin) voir nationaux (Fédération Nationale) qui n'ont qu'un seul et même objectif : faire que la pêche perdure avec ses structures actuelles.

Nos différentes actions.

Le Salon de la Pêche :



Nous avons choisi cette année de confier la maîtrise d'oeuvre à un professionnel de la communication en conservant toutefois la maîtrise d'ouvrage. L'objectif n'étant pas d'augmenter le nombre de visiteurs mais surtout de devenir moins chronophage pour notre structure. Il semble que nous ayons réussi même si des améliorations restent à apporter.

Les parcours labellisés :

Label mis en place par notre Fédération Nationale et qui s'adresse à des sites de pêche correspondant à un cahier des charges précis.

Trois types de parcours ont été retenus avec des spécificités précises :

- ***Parcours découverte :***



Parcours d'initiation et de découverte qui doivent mettre à disposition du public des conditions optimales d'apprentissage de la pêche.

- ***Parcours famille :***



Parcours qui doivent être aménagés de façon à faire passer aux parents et enfants une bonne journée de détente à la pêche.

- ***Parcours passion :***



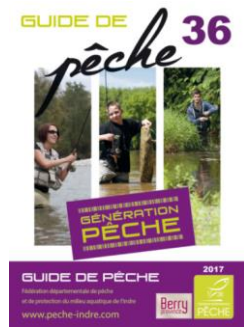
Parcours s'adressant à des pêcheurs confirmés recherchant une qualité pêche et halieutisme reconnue.

Un ou deux parcours tests vont être aménagés dans notre département à Neuillay-les-Bois, Châteauroux et certainement quelques autres qui pourraient relayer nos "parcours touristiques".

Rappel : Les parcours touristiques avaient été mis en place par notre Fédération il y a quelques années et nous étions en quelque sorte précurseur en la matière. La presse nationale s'en était fait l'écho à l'époque.

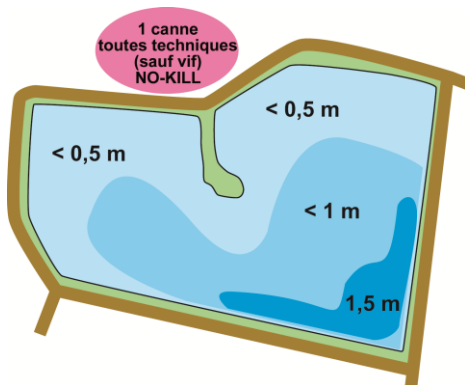
Le Guide de la Pêche :

Guide qui vit je pense ses dernières heures sous sa forme actuelle. Il devrait être remplacé par une application accessible par smartphone, avec le support d'un nouveau site internet mis à disposition par la Fédération Nationale. Une version facilement accessible dont les contours restent à déterminer. Seule certitude pour l'instant, il demeurera un encart réglementation sur papier avec une carte indiquant les points GPS des meilleurs spots de pêche.



Le complexe halieutique des Etangs Neufs à Neuillay les Bois :

Avec ses trois étangs :



ETANG DES VINAIRES :

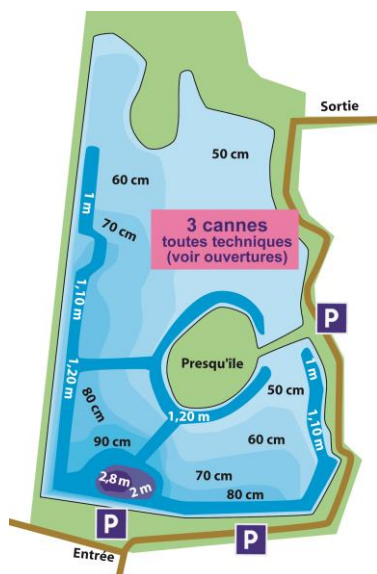
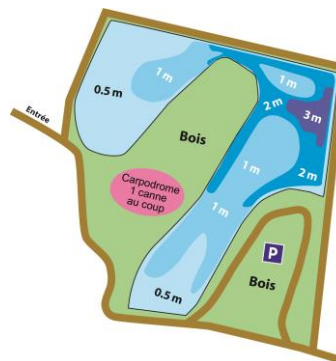
Pêche du black bass (no kill).

320 black-bass (soit 215 kg)
Le plus grand spécimen 52 cm)

ETANG DES EPINETTES :

Carpodrome (no kill)

2 tonnes de carpes
dont la plus grosse 12 kg



ETANG DES FONTAINES :

Etang généraliste pêche traditionnelle
tous poissons (prélèvement raisonné).

Hiver 2016 – 2017

Brochets : 60 kg
Sandres : 30 kg
Black-Bass : 30 kg
Tanches : 60 kg
Gardons / Brèmes : 150 kg

Les VINAIRES et les EPINETTES ont été vidangés cette année ce qui a permis de rééquilibrer le cheptel "espèces" que les crues printanières avaient mis à mal. (voir tableau présenté précédemment pour les alevinages).

Le Concours du plus gros poisson :

Souvent décrié mais qui intéresse toujours une centaine de concurrents.

Merci aux partenaires.

LES PARTENAIRES



FINALE DEPARTEMENTALE DES JEUNES PECHEURS :



Finale qui a lieu tous les ans en septembre au Complexe Halieutique des Etangs Neufs à Neuillay-les-Bois et qui réunit 60 ou 70 pêcheurs issus des concours qualificatifs organisés par les AAPPMA.

LES ANIMATIONS :

Je laisse le soin à Freddy RENAUD notre animateur départemental de vous présenter cette activité.

Initiations pêche (black-bass, écrevisses, carpes, leurres, float-tube...	9
Ateliers Pêche Nature (Aigurande, Issoudun-Reuilly et St-Gaultier) 25 inscrits, 9 séances. 3 thèmes (Pêche au Coup, pêche au Feeder, pêche aux leurres)	3
Les écoles qui pêchent (220 enfants)	9 classes
Fréquentation : Bilan des animations (public diversifié)	1217 personnes
Compétitions Fish in Street (compétitions Carnassiers) 38 % de mineurs – 272 carnassiers capturés	71 compétiteurs
Compétitions : Festival de Palmes (Float-tube) 5 dates, compétiteurs venus de 8 départements – 722 carnassiers capturés.	38 compétiteurs

En 2017, 3^e édition du Festival de Palmes et du Fish in Street avec comme objectif 100 participants.

Je vous remercie et suis prêt à répondre à vos interrogations.

Compte-rendu sur l'activité de la Fédération au sein de différentes commissions et instances par Jean de Tristan

Comme vous le savez, notre fédération et nos associations sont particulièrement intéressées par tout ce qui se fait, dans le département, dans le domaine de l'environnement. Que cela nous concerne de près ou de loin, nous essayons de suivre chaque dossier et de participer aux débats chaque fois que nous avons une expertise en la matière. Ceci étant, compte tenu des multiples chantiers en cours, c'est là une tâche difficile, voire impossible à assumer complètement car, compte tenu du nombre de réunions qui souvent se chevauchent, cela demande une très grande disponibilité des personnes à même de nous représenter et de faire entendre notre voix. Pour cette raison, il y a parfois des choix à faire et certains dossiers ne sont que partiellement suivis.

Ces chantiers se dénomment « trame verte et bleue », « zones humides », « contrats territoriaux ». Au niveau du département ils sont multiples chacun concernant une zone bien déterminée : Pays, bassin de vie, bassin versant... Nous nous contenterons donc de faire seulement état de ceux qui ont été les plus représentatifs au cours de l'année écoulée.



Enfant du Grenelle de l'environnement, la trame verte et la trame bleue ont pour objectifs d'enrayer la perte de la biodiversité par la préservation, la gestion et la restauration des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines. A ce jour, à notre connaissance, les pays de La Châtre, de Valençay, de la Brenne ont achevé leur dossier « trame verte et bleue » et celui du Pays du Val de Creuse - Val d'Anglin est en voie d'achèvement. Une fois ces dossiers terminés, leurs programmes d'actions sont communiqués aux communes concernées afin qu'elles puissent en tenir compte dans leur PLU.



En ce qui concerne les zones humides, un dossier a été instruit par le Parc de la Brenne, en accord avec l'Agence de l'eau qui souhaitait définir un nouveau contrat territorial concernant les milieux aquatiques-zones humides. Ce dossier est à ce jour terminé et a reçu un avis favorable de la commission ad hoc de l'Agence de l'Eau. Un contrat territorial, à même de financer les actions qui ont été retenues, devrait être signé au premier semestre de cette année.

Les contrats territoriaux sont un outil proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne permettant d'obtenir les financements nécessaires à des projets communs de restauration de nos rivières et de réunir, à cet effet, des Collectivités territoriales au sein de Syndicats de rivières.

Après, parfois, des années d'études, de discussions, de transactions, après des désaccords avec nos propres pêcheurs, l'objectif final reste la recherche de l'amélioration de la qualité des eaux et du milieu aquatique, dans l'intérêt général.

Notre Fédération est également engagée dans ces procédures. Elle s'implique fortement dans toutes les étapes techniques (état des lieux, diagnostics) mais aussi dans les programmes politiques (avis sur les programmes d'actions), voire comme partenaire financier partiel.

Les différents stades d'avancement des six contrats territoriaux de notre département étaient les suivants, fin 2016.



Le Fouzon à La Vernelle

Au nord, sur le bassin du Fouzon, du Renon et du Nahon, toutes les phases de l'étude préalable pilotée par le Syndicat Mixte du Pays du Boischaut Nord et sept Syndicats Intercommunaux d'Aménagement de Rivières, se sont terminées au printemps. Le projet de contrat a été présenté en enquête publique, en décembre dernier, ce qui a permis à chacun d'émettre des avis ou remarques, positives ou négatives, sur les actions validées par le Comité de Pilotage.

La phase administrative n'est pas encore terminée. Elle doit aboutir à un arrêté préfectoral permettant, dès l'automne 2017, le lancement des travaux qui s'étaleront sur les cinq prochaines années.

A l'est, une étude préalable est également en cours. Elle concerne l'Arnon, cours d'eau riverain entre les départements du Cher et de l'Indre. En 2016, ont surtout été effectués des compléments d'études et des réunions d'échange sur les projets liés à la continuité écologique.



Etude de la continuité écologique



Restauration de frayères à brochets

Depuis deux ans, l'Indre aval fait l'objet d'un contrat territorial piloté par la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne. Courant 2016, ont été réalisées de nouvelles actions de restauration de ripisylve, des points d'abreuvement pour le bétail et des frayères à brochet. Une étude complémentaire a été, également, engagée, pour traiter de la problématique de la continuité écologique. Pour chaque barrage, plusieurs solutions de franchissabilité ont été proposées.

Engagé depuis 2013, et piloté par le Syndicat pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne, le contrat territorial pour la restauration de la Claise a permis d'effectuer des travaux de restauration de ses affluents, des aménagements d'abreuvoirs et une frayère piscicole, en zone humide, sur Mézières, avec notre partenariat.



*Le retour du saumon atlantique
se confirme*

Plus au sud, une étude préalable, pilotée par le Parc Naturel Régional de la Brenne, concerne le bassin de la Creuse. Pour cette rivière, la plus importante du département, l'enjeu prioritaire et d'intérêt européen est la protection de certaines espèces de poissons migrateurs, tels que la lamproie marine, l'alose, l'anguille ou encore le grand saumon atlantique.

L'état initial des cours d'eau de ce bassin, puis leurs diagnostics ont été validés en 2016. Il reste à valider un ambitieux programme d'actions à même de concilier les différents usages en place ou en projet tel que l'hydroélectricité, tout en répondant à la réglementation en cours et à la nécessité d'améliorer les conditions de migration des poissons.

Au sud, le bassin de l'Anglin fait l'objet d'une étude préalable, dernière en date. Elle est pilotée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Anglin. Elle devrait s'achever courant 2016.

Ce bilan, concernant les contrats territoriaux, est tout à l'honneur des différents maîtres d'ouvrage qui se sont lancés dans cette politique de gestion intégrée des cours d'eau. Les démarches ne sont pas simples et nombreux sont les particuliers usagers qui ne perçoivent pas l'intérêt général, en la matière, étant peu intéressés par la qualité de l'eau ou, par exemple, par la présence de l'anguille. Pour parvenir à ce résultat, il faut donc de l'énergie, beaucoup de temps une assistance technique apportée, notamment, par les techniciens de rivière et un partenariat général Collectivités-Usagers dont nous faisons partie.

Compte-rendu de Logrami par Daniel BRIALIX

Après l'introduction du Président GUINOT qui présenta ces différents invités et un rappel de l'historique du LOGRAMI, le nouveau commissaire aux comptes a lu son rapport, qui laisse apparaître une saine gestion « en bon père de famille », avec un excédent permettant d'atténuer les retards de versement des subventions (par exemple celle du FEDER 2014 n'était toujours pas versée le jour de l'AG).



Pour commencer Madame BAISEZ nous expliqua les procédures, lourdes et chronophages, d'attribution des subventions, qui sont les principaux financements du LOGRAMI; suivirent les présentations des différentes études.

La caractérisation des habitats favorables :



Du Cher sauvage et de la Sauldre pour les aloses et les lamproies montre un secteur potentiel pour la lamproie marine de 35 ha sur le Cher sauvage (60 zones) et 5 ha sur la Sauldre (57 zones).

La détermination et la quantification des habitats potentiels pour la reproduction des géniteurs et le développement des juvéniles de saumons sur Sénouire et la Desges constituent une étude sur 57 km.

La détermination de la capacité d'accueil du Clain pour la lamproie marine et les aloses.

La dynamique de population :

Des pêches électriques sur les radiers à juvéniles de saumon sont effectuées au printemps avant les déversements. Celles-ci permettent de s'affranchir de la discrimination entre les juvéniles déversés et natifs, et ainsi de vérifier la potentialité des habitats. Cette opération atteste de la reproduction et de la survie jusqu'au stade alevin pour la reproduction et l'accueil de juvéniles.



Ainsi, la capacité productive d'alevins de saumon Sioule printemps 2015 est évaluée. Les résultats montrent que 13 stations sur 23 présentaient des Indices d'Abondance très faibles. Ils soulignent clairement un problème de survie intervenant avant l'été.

- sur l'Allier, en 2015, révèlent la capture d'alevins natifs sur 26 des 29 stations pêchées dans la zone refuge, de forts Indices d'Abondance en aval du barrage de Poutès et plus faibles en amont. Il n'y a donc pas de problème de capacité productive des habitats mais plus un problème d'accessibilité. Les résultats en 2016 sont la capture d'alevins natifs sur les 10 stations échantillonnées.



Pour les lamproies, en 2016, une crue importante a eu lieu durant la période de reproduction. Le suivi du front de colonisation des lamproies n'a pas été réalisable. Cependant, deux observations sont remarquables avec des nids de lamproies sur la Sauldre et un front de colonisation historique atteint sur l'Anglin (sur la commune de Bélâbre à 45 km de la confluence avec la Gartempe).

Les comptages en 2016 : 2117 aloses sont comptées sur l'ensemble du bassin de la Loire dont 294 à Descartes, 427 à Châtellerauld, 1389 à Decize et 7 à Vichy. Ces résultats dévoilent encore une fois des effectifs très faibles.

23965 lamproies marines sont comptées sur l'ensemble du bassin de la Loire dont 13857 à Descartes, 10048 à Châtellerauld, 60 à Decize, 0 à Vichy.



Les effectifs sont variables d'une année à l'autre.



622 saumons sont comptés sur l'ensemble du bassin de la Loire dont 110 à Descartes, 22 à Châtellerauld, 18 à Decize et 472 à Vichy.

Les traits de vie :

Pour le saumon la taille permet de connaître l'âge de mer des poissons. L'analyse qui a été faite est l'utilisation d'un abaque reliant la taille du poisson à son âge de mer (Scalimétrie). L'étude du dimorphisme sexuel. Il s'agit de proposer un abaque permettant de connaître le sexe d'un saumon au printemps connaissant la longueur de sa mâchoire.



- L'évaluation de la phase juvénile de la lamproie marine sur le bassin de la Vienne. L'objectif est d'établir la distribution des différentes cohortes afin de connaître l'état de la population par sa structure. Cette analyse est basée sur un échantillonnage par pêche électrique et estimation de l'âge à partir de la taille.
- L'efficacité du soutien d'effectif du saumon: en 2016; 10 saumons reviennent à Descartes pour 10 000 smolts déversés sur le bassin de la Gartempe.



La moyenne interannuelle du nombre de saumons sans adipeuse est de 16% à Vichy avec un taux de retour moyen depuis 2006 de 0,05%. Soit, en moyenne 5 saumons reviennent à Vichy pour 10 000 smolts déversés sur le bassin de l'Allier. Le principal facteur qui permettra le rétablissement d'une population sauvage de saumon autonome dans l'Allier n'est pas l'augmentation ou l'optimisation du programme de repeuplement, mais l'amélioration des conditions environnementales pour une meilleure survie de tous les stades de vie.

En 2016, le réseau anguille a été reconduit pour l'aval des bassins versants (zone de colonisation des jeunes anguilles) avec une coordination du tableau de bord Anguille.

- Chapitre 12 –

Récompenses – Trophées et médailles

Médailles du Mérite Associatif de la Fédération Nationale de la Pêche en France

NOMS	PRÉNOMS	Titre
CHARLOT	Henri	Président d'Honneur de l'Aappma de Châtillon / Indre
TROUVÉ	Raymond	Vice-Président de l'Aappma de Martizay

Trophée d'Argent de la Fédération - 35 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
FONTENAS	Jean-Paul	LANGE	1982

Trophée de Bronze de la Fédération - 20 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
CHABOT	Gérard	BENAVENT	1997
LANIESSE	Ludovic	CHABRIS	1997
BERTHELOT	Marcel	MARTIZAY	1997
ROBIN	Pierre	MARTIZAY	1997
DOUCET	Jean-Noël	SCOURY	1997
GUIGNEDOUX	Jean	VENDOEUVRES	1997
CLOUE	François	VICQ-SUR-NAHON	1997
TROUVE	Daniel	VICQ-SUR-NAHON	1997